

20ème TOURNOI INTERNATIONAL DE PENTECOTE Catégorie U12 & U13 du Lundi 05 Juin 2017

REGLEMENT

ARTICLE 1

La commission du tournoi de l'Etoile Sportive d'Ennequin Loos organise un Tournoi International dans la catégorie «U13» au Complexe Sportif rue Guy Mocquet à Loos le Lundi 05 Juin 2017.

ARTICLE 2

Ce tournoi est réservé exclusivement aux joueurs nés en 2004 et 2005. Ceux-ci sont licenciés dans un club français ou étranger. (Féminines : acceptation du sur classement conformément aux règlements FFF)

ARTICLE 3

Seize équipes sont engagées et sont réparties en quatre poules de quatre équipes. Cependant le Comité se réserve le droit de modifier le déroulement pour une meilleure organisation.

ARTICLE 4

Les équipes sont composées de Huit joueurs et Quatre remplaçants maximum par rencontre.

Avant le début du tournoi, il sera demandé à chaque délégué d'équipe la liste nominative des joueurs (un feuillet à remplir vous étant remis dès votre arrivée, pour les trois jours consécutifs, les Licences ou Documents d'Identités devront être présentés avant le début de chaque journée) et eux seuls pourront prendre part aux différentes rencontres.

ARTICLE 5

Pour le classement dans chaque groupe, les points seront attribués selon le règlement de la Ligue du Nord Pas De Calais de Football.

Match gagné 3 points

- Match nul 1 point

- Match perdu /Disqualification/Forfait 0 point

Critères de classement en cas d'égalité de points :

- 1) Confrontation directe
- 2) Meilleur différence de but
- 3) Si égalité avantage à la meilleure attaque
- 4) Si égalité, avantage à l'équipe la plus jeune
- Si égalité, épreuve de tirs au but, comme prévu par l'article 7.

Dans chaque groupe, les équipes se rencontrent en match de qualification. Les 1er et 2ème de chaque groupe disputent les quarts de haut de tableau, les 3ème et 4ème jouent les quarts de finale de bas de tableau. Les 1/2 finales de bas et de haut de tableau se disputeront de la même manière que les 1/4 de finales. Le déroulement de ces rencontres est établi dans le tableau joint au présent règlement.

FFF N° 534 171 UFOLEP N° 059/360.002 Complexe Sportif Municipal - Rue Guy Mocquet - 59120 LOOS Tél : 03 20 50 50 02

Email: ennequinloos@gmail.com Internet: www.esennequinloos.com

ARTICLE 6

Durée des rencontres en minutes :

La durée des matchs est de 20 minutes dans la phase préliminaire (3 matchs)

Pour les Phases finales éliminatoires la durée des matchs est de 20 minutes (3 matchs)

Pour la finale la durée est de 2 x 15 minutes, chaque équipe disputant 6 rencontres sur le week-end.

ARTICLE 7

En cas d'égalité, dans les matchs de qualifications, Il est procédé aux tirs aux buts à partir des matchs de huitièmes, quarts de finales, demi-finales, Classement et finale. Trois joueurs sont désignés. Ceux-ci doivent être sur l'aire de jeu à la fin du match. En cas d'égalité à l'issue de cette première séance, une seconde série de tirs au but aura lieu avec de nouveaux joueurs jusqu'à ce que l'une des deux équipes rate son tir (au même nombre de tirs), il sera appliqué la règle de la mort subite.

ARTICLE 8

Les remplaçants peuvent entrer et sortir autant de fois qu'ils le veulent et uniquement à l'occasion d'un arrêt de jeu.

ARTICLE 9

Les règles de jeu sont celles applicables par la Fédération Française de Football en Ligue Nord-Pas De Calais en catégorie U13.

ARTICLE 10

Toute faute grave sera sanctionnée par un carton jaune. S'il y a récidive, le joueur sera sanctionné par un carton rouge.

En cas d'exclusion de la rencontre (carton rouge), le joueur fautif ne peut participer à la rencontre suivante avec son équipe.

ARTICLE 11

Chaque équipe est priée d'amener ses ballons d'échauffement ainsi que deux jeux de maillots de Couleurs différentes.

ARTICLE 12

Ne seront autorisés sur le terrain au moment des rencontres que les joueurs de chaque équipe ainsi que les dirigeants des clubs en présence à l'instant de leur match. Toute autre personne qu'il soit parent ou accompagnateur devra se situer soit derrière la main courante ou dans la tribune d'honneur prévue à cet effet. Tout club contrevenant à ce point de règlement pourra se voir pénalisé par le comité d'organisation du tournoi, la sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'équipe concernée.

ARTICLE 13

L'arbitrage central est assuré par des arbitres officiels de la Fédération Française de Football, ainsi que de l'U.F.O.L.E.P. Les arbitres assistants devront être fournis par chaque équipe.

ARTICLE 14

Les litiges seront réglés par le Comité d'Homologation comprenant :

- un membre de l'organisation
- un représentant du corps arbitral
- un représentant des équipes étrangères
- un représentant des équipes françaises

FFF N° 534 171

UFOLEP N° 059/360.002

Complexe Sportif Municipal - Rue Guy Mocquet - 59120 LOOS

Tél: 03 20 50 50 02

Email: ennequinloos@gmail.com Internet: www.esennequinloos.com

ARTICLE 15

Toute fraude entraîne un déclassement à la dernière place ou l'exclusion pure et simple du tournoi

ARTICLE 16

La commission du tournoi international de l'Etoile Sportive d'Ennequin Loos décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident au cours de ce tournoi. Chaque club est responsable de la bonne tenue et du respect de la discipline de sa délégation en toutes circonstances et doit être couvert par sa propre assurance.

ARTICLE 17

La participation au tournoi vaut, pour chaque équipe, connaissance et respect du présent règlement.

ARTICLE 18

Le Club de l'Etoile Sportive d'Ennequin Loos ainsi que le corps arbitral ne manquera de signaler, pour les équipes étrangères, à leur fédération respective le comportement anormal d'un joueur ou d'un dirigeant.

ARTICLE 19

L'Etoile Sportive d'Ennequin Loos laissera aux membres du corps arbitral le soin de désigner parmi les participants le vainqueur du Challenge Fair-Play ainsi que de celui du meilleur gardien et du meilleur joueur. Le Challenge «Fair-Play» récompensera le club s'étant le plus distingué par la correction de son comportement et la

sportivité de son esprit.

ARTICLE 20

Un poste de secours sera mis en place sur le lieu du tournoi.

ARTICLE 21

Trois exemplaires du présent règlement sont adressés à la Ligue du Nord Pas de Calais de Football pour homologation.

ARTICLE 22

L'engagement des équipes ne sera effectif que si les droits d'inscription sont réceptionnés avant le début du tournoi.

ARTICLE 23

Pour toute équipe non présente lors de la remise des trophées, les dits trophées seront conservés par l'organisation ainsi que le chèque de caution.

ARTICLE 24

Trois exemplaires du présent règlement sont adressés à la Ligue du Nord Pas de Calais de Football pour homologation.

Le Secrétaire de l'E.S ENNEQUIN LOOS

Le:

Signature:

Cachet du club :

Visa de la Ligue du Nord de Football

Le:

Signature:

Cachet de la Ligue :

FFF N° 534 171 UFOLEP N° 059/360.002

Complexe Sportif Municipal - Rue Guy Mocquet - 59120 LOOS

Tél: 03 20 50 50 02 Email: ennequinloos@gmail.com Internet: www.esennequinloos.com